

Appel à contribution pour le colloque international

**Autorité et société sous le Directoire:
Une République en Révolution (1795-1799)**

*Université François Rabelais, Tours
19-20 mai 2016*

Organisateurs

Jean-Jacques Tatin-Gourier, professeur des universités en lettres (universités de Tours) et
Loris Chavanette (docteur en histoire EHESS)

Depuis la célébration du bicentenaire de la Révolution et les contributions importantes apportées, entre autres, par le colloque de Clermont-Ferrand de 1997, le Directoire n'est plus le parent pauvre des études révolutionnaires. Il demeure toutefois moins travaillé par rapport aux autres séquences de la Révolution française. Pour contribuer à une meilleure connaissance du régime établi entre 1795 et 1799, et des acteurs et intervenants divers de cette période, de même que pour réactualiser les problématiques posées par la société directoriale, l'objectif de ce colloque est de réunir, dans un souci d'échanges pluridisciplinaires, des historiens de la Révolution française mais aussi plus largement des historiens de la littérature, de la philosophie et du droit. S'appuyant sur une diversité de questionnements, cette approche plurielle d'une époque singulière, enserrée entre la Terreur et l'avènement de Napoléon Bonaparte, est sans doute un des moyens de se dégager d'une analyse classique qui réduit par trop souvent le Directoire à une parenthèse historique marquée avant tout par la corruption des gouvernants et le délitement des mœurs.

La chute de Robespierre et la fin de la Terreur en thermidor ont fait entrer la Révolution dans le règne de l'incertitude. La République renoue avec l'aléa démocratique même si l'idéal d'une démocratie fondée sur l'égalité s'est effondré.

La Terreur avait été une solution politique radicale qui se donnait pour objectif d'unifier et d'assurer l'indivisibilité du peuple, du gouvernement et de l'administration, ce qui impliquait comme préalable l'unicité de la justice révolutionnaire, de la politique jacobine et de sa rhétorique. La rupture thermidorienne, qui exclut les Jacobins en même temps qu'elle réintègre les anciens Feuillants et Girondins, comme l'a montré Bronislaw Baczko, restaure une dynamique, qui était celle des assemblées constituante et législative, où l'Etat, la société, l'opinion publique et l'administration étaient livrés aux divisions inhérentes au jeu démocratique.

Ce sont précisément ces dynamiques et tensions issues de la restauration des contre-pouvoirs, que sont la magistrature élue, l'administration locale, les groupes et partis politiques, la presse, la littérature, voire la religion, que ce colloque se propose d'étudier. Il s'agit de comprendre ainsi la complexité, la modernité, la rationalité – ou l'absence de rationalité –, du régime directorial. Est-on en présence d'un gouvernement représentatif empreint d'un proto-

libéralisme politique ou bien d'un Etat révolutionnaire de fait continuant un républicanisme classique ?

Indéniablement, le Directoire a un caractère hybride et composite, à la fois révolutionnaire et ordinaire, exceptionnel et constitutionnel, modéré ou violent dans les choix de ses moyens politiques. Est-il la suite d'excès dans la recherche de compromis ? Est-il simplement la conséquence d'un manque de volonté politique dans la confrontation avec la difficile question de la sortie de la Révolution ? Les hésitations du Directoire peuvent être vues aussi comme les signes d'une faiblesse inhérente à la genèse d'un système démocratique naissant. Elles peuvent être aussi considérées comme les manifestations de tensions que la règle démocratique accepte et nourrit par respect pour les libertés publiques.

Pour répondre à ces questions, nous envisagerons plusieurs niveaux d'analyse :

1) Du point de vue du droit, avec des institutions politiques et administratives ayant un caractère hybride, le régime du Directoire est-il constitutionnel ou révolutionnaire ? Les élections sont-elles démocratiques ou bien le suffrage censitaire instauré par la constitution de 1795 remet-il en cause l'espérance démocratique de l'égalité ? Quelle est la modernité politique de la constitution de 1795 qui instaure une séparation des pouvoirs stricte ?

2) La question de la violence en Révolution, de ses degrés et de ses formes, demeure primordiale. Le Directoire est-il une société « violente » ? A-t-on peur d'un retour de la Terreur ou d'une poussée de la contre-révolution ? Si la justice d'exception est structurée par le pouvoir politique, les clés des tribunaux ordinaires sont remises entre les mains de magistrats élus usant de leur indépendance. La justice, qu'elle soit rendue par des juridictions politiques ou ordinaires, respecte-telle des procédures marginales d'instruction et de jugement ? La justice militaire à laquelle recourt souvent le gouvernement, n'est-elle qu'une justice révolutionnaire sous une autre forme ?

3) A la manière des travaux de Charles Walton, la question de l'opinion publique et de l'impact qu'ont sur elle les groupements fluctuants d'élus ou de citoyens, la presse, les arts dont la littérature et le théâtre, doit être posée. Les sociétés populaires interdites, quelles sont les autres formes de relais de l'opinion ? Les travaux se penchant sur la nature, les formes et l'originalité de la réaction idéologique et politique, à laquelle la période thermidorienne a donné naissance, seront tout particulièrement appréciés. Le Directoire est le moment d'une riche production intellectuelle et littéraire parce qu'il libère partiellement les capacités critiques des citoyens, et donc des hommes de lettres. Dans quelle mesure, avec la fin de la Terreur, le rapport aux grandes œuvres littéraires et philosophiques des Lumières se trouve-t-il modifié ? Que deviennent les références à Voltaire, Montesquieu, Rousseau et Diderot sous le Directoire ?

4) La question de la religion, de l'amorce d'une réaction catholique – même si celle-ci fut ébauchée par Robespierre lui-même et ne s'épanouira vraiment qu'avec le Consulat –, éclairera aussi la réflexion sur le Directoire puisqu'on est au croisement de la continuation des persécutions religieuses et du respect de la liberté d'opinion, et donc de culte. Dans le cadre d'un Etat à la fois démocratique et révolutionnaire, la religion peut-elle être considérée comme extérieure au débat public ? Quelles sont les différentes approches du Directoire concernant la sphère religieuse ? Libéraux et démocrates, révolutionnaires et réactionnaires s'opposent sur cette question.

5) Dans le même esprit, il est ambitionné d'axer la recherche sur le personnel politique thermidorien qui se perpétue au pouvoir dans les institutions directoriales. La figure du dirigeant thermidorien, largement marquée par l'expérience de la Terreur, est justement présentée par Pierre Serna comme la personnification de la girouette en politique, caractérisée par son opportunisme et son absence d'une conception idéologique de la Révolution, ce qui les distingue des Jacobins. Le thermidorien est-il, de ce point de vue, une forme de transfuge politique moderne ?